



Rupture de contrat oui ou non?

Par **Macarons**, le **30/08/2013** à **16:26**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans une agence de garde d'enfant a domicile.

Le problème est que cette agence me propose très peu d'heure de travail. Ce qui fait que j'ai beaucoup de mal a payé mon loyer et mes facture.

Ai-je le droit de demandé une rupture de contrat?

Je ne sais pas quoi faire, car je ne peux pas quitter mon travail sans avoir trouvé autre chose. Plusieurs personnes dans mon entourage m'affirme que j'ai le droit de demandé une rupture de contrat. Et mon employeur m'affirme que non.

Quelqu'un peut il m'expliquer s'il vous plait?

Cordialement

Melle Caron

Par **P.M.**, le **30/08/2013** à **16:44**

Bonjour,

Il faudrait savoir quel type de contrat vous lie à l'agence, s'il s'agit bien d'un contrat de travail entre salariée et employeur avec un nombre d'heures et un salaire qui y sont définis...

Par **Macarons**, le **30/08/2013** à **19:20**

Bonsoir,

Il s'agit d'un cdi entre salarié et employeur.

Il est écrit dans mon contrat "Une durée annuelle minimale de 400.00 heures qui sera atteinte par l'addition des périodes de travail.

Par **Macarons**, le **30/08/2013** à **19:25**

Merci, je vais me renseigner.

Cordialement

Par **P.M.**, le **30/08/2013** à **20:10**

Bonjour,

Ce contrat me semble illégalement conclu puisque le contrat intermittent n'est pas applicable à cette branche d'activité, je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...

Par **Macarons**, le **30/08/2013** à **20:16**

je vais m'informer auprès d'eux, merci!!